

Besoin d'aide sur l'importance de la spe en M1

Par **Tagada75**, le **03/08/2015** à **00:28**

Bonsoir à tous,

Fraîchement licenciée de droit privé, je ne cesse de me tourmenter depuis le début des vacances sur le master à choisir.

Je me pose notamment une question essentielle, pour une futur avocate la spécialité en M1 (puis voir M2) détermine elle la spécialisation de notre profession ?

J'ai pu lire que non et je lis majoritairement que cette spécialisation a de l'importance, du coup je me sens quelque peu perdue.

Etant une pénaliste de cœur mais qui se verrait très bien dans le droit social, je ne veux pas regretter mon choix.

Sachant que je souhaite passer le crfpa à la fin du M1 en choisissant des matières de pénal car c'est ma passion tout ayant suivi le M1 de droit pénal sera il possible pour moi d'exercer plus tard dans le droit social ?

Merci d'avance pour votre aide .

Bonne soirée
TAgaga

Par **Emillac**, le **03/08/2015** à **13:20**

Bonjour,

[citation][fluo]Etant une pénaliste de cœur mais qui se verrait très bien dans le droit social, je ne veux pas regretter mon choix. [/fluo]/[citation]

Et c'est pour ça que vous avez posté deux files identiques dans la même rubrique ?

[citation][fluo]J'ai pu lire que non et je lis majoritairement que cette spécialisation a de l'importance, du coup je me sens quelque peu perdue. [/fluo]/[citation]

On reproche souvent aux apprentis juristes de ne pas lire assez, vous, vous lisez trop !

[citation][fluo]sera il possible pour moi d'exercer plus tard dans le droit social ? [/fluo] [/citation]

Et [s]QUI[/s] va vous en empêcher ?

En tant qu'avocate, vous êtes maître (sic !) de faire graver ce que vous voulez sur la plaque de marbre apposée en bas de votre cabinet et de faire imprimer ce que bon vous semble sur votre carte de visite et vos papiers à en-tête.

Vous pouvez même mettre simplement : "*Tagada75 - Avocat*"

", point.

La compétence d'un avocat se juge à sa capacité de résoudre les problèmes des clients qui viennent le consulter, peu importe quelles études il a fait (ce dont la plupart des clients se foutent éperdument parce qu'ils n'ont pas le pouvoir d'en juger).

Pensez-vous en être capable (ou l'être en sortant de vos études) sur des questions de droit social ?

Si la réponse est (honnêtement) oui, votre question ne se posera plus.

Par **Tagada75**, le **03/08/2015** à **13:41**

Désolé pour le double post, Etant sur une tablette cela n'étais pas volontaire.

Merci pour vos réponses, malheureusement comme vous devez le savoir mise a part la formation théorique, nous avons peu d'éclaircissement sur le côté pratique à la faculté, de plus commençant mon premier stage fin août je voulais etre fixée avant.

Comme vous le dites et j'en suis intimement persuadée, la profession d'avocat permet de résoudre des problèmes différents, or je trouve cela triste que beaucoup d'étudiants pensent que leur domaine de prédilection sera subordonné au master choisi.

Merci encore pour cette réponse.

Par **Herodote**, le **03/08/2015** à **14:17**

Bonjour,

Arnaud Dupin, avocat pénaliste bordelais assez connu (avocat du Dr. Bonnemaïson en autres), a un DEA de... droit du travail. Cela ne l'empêche pas d'être avocat pénaliste.

Eric Dupont-Moretti n'a qu'un M1 de droit privé, cela ne l'empêche pas d'être pénaliste non plus.

Cela dépend de ce que l'on veut. Si l'on souhaite entrer dans un gros cabinet anglo-saxon, ou bosser chez FIDAL il faut en effet un M2 spécialisé (M2 Droit social si on veut être avocat en droit social, M2 en droit des affaires si on veut faire du droit des affaires, fiscal, etc. Et encore, dans une grosse université).

Ces gros cabinets veulent des spécialistes très rapidement opérationnels, et qui ne travailleront que sur dans des domaines très précis. Ce sont ceux qui gagnent le mieux leur vie (en moyenne), mais c'est quasi exclusivement à Paris et une quantité de travail très conséquente.

Autrement, rien n'empêche de plaider devant différentes juridictions. Je connaît un avocat spécialiste de droit de la construction qui a aussi plaidé en Cour d'assises, devant les

tribunaux administratifs, etc. Comme l'a si bien dit Emillac, personne ne l'en a empêché.

Et c'est le cas je crois de la plupart des avocats. Si on a un client dont on s'est occupé pour son divorce, on va pas forcément aller le faire voir ailleurs s'il a des ennuis avec un artisan...

Par **Emillac**, le **03/08/2015** à **19:10**

Re,

Et en ce qui concerne EDM, si ça peut en rassurer certains sur ce forum, "*Acquittator*" a toujours reconnu n'avoir fait que des études de droit plutôt médiocres. C'est d'ailleurs ce qui lui a valu de n'être reçu au Barreau de Lille qu'en fin de classement à la sortie. (Mais lauréat du concours d'éloquence, quand même !)

Par **bulle**, le **04/08/2015** à **07:14**

Bonjour à tous,

De mon côté, je ne suis pas d'accord avec une grande partie de ce qui a été dit ci-dessus.

Tout d'abord, concernant Arnaud Dupin et EDM, pour moi il s'agit d'exceptions. Il y a 10/15 ans ou plus, on pouvait exercer avec seulement un M1 comme juriste ou avocat, aujourd'hui, c'est impossible car tout le monde a un M2. On pouvait également passer d'un domaine à un autre assez facilement.

De plus, passer d'un domaine à l'autre n'est pas aussi simple que l'on peut penser. Je suis diplômée en droit des affaires généraliste, j'ai exercé en droit social suite à de nombreux stages dans ce domaine (pour prouver que mon diplôme ne signifiait pas que je ne pouvais pas exercer dans ce domaine), mais les postes qu'on m'a proposé ensuite étaient toujours ceux qui collaient à mon diplôme et non pas au domaine que je visais.

En outre, je pense que la concurrence est trop rude pour ne pas être un maximum cohérent dans son parcours. Votre choix de M1 orientera votre choix de M2 et orientera vos choix pour la suite.

Enfin, il n'y a aucun lien entre le droit pénal et le droit social selon moi, il faut choisir! Je précise également que le droit pénal est un domaine bouché contrairement au droit social qui offre des perspectives d'avenir.

Donc pour vous répondre la spécialisation de M1 a une grande importance. Je ne dis pas que vous ne pourrez pas bosser dans un autre domaine ensuite mais vous ferez forcément face à des difficultés.

Par **Tagada75**, le **06/08/2015** à **10:36**

Bonsoir à tous,

Excusez moi de n'avoir répondu plus tôt.

On ne s'informe jamais assez et je pense également rejoindre ton avis Bulle.

Tout d'abord comme vous le soulignez, je pense que la faculté de pouvoir changer de domaine était plus abordable il y a maintenant quelques années. Certes beaucoup d'avocats reconnus n'ont peut être pas suivis le domaine qu'ils ont exercés par la suite, mais je pense que de nos jours cela s'avère délicat.

Je suis très attachée à ce métier et le fait de devoir faire un choix concernant le domaine dans lequel nous souhaitons exercer demande énormément de réflexion sur nous même, chercher au plus profond comment nous avons envie d'exercer et cela me pose problème, cela me tiraille profondément car je suis consciente de devoir faire un choix afin de ne pas être confronté à cette réalité du marché comme vous le soulignez Bulle.

En tout cas je vous remercie pour vos avis, mais je pense tout de même qu'en m'orientant vers le social je n'aurai pas de regret concernant les perspectives qui peuvent s'offrir car je suis près de paris, je pense être dans une fac de bonne réputation et j'aimerai pouvoir mobiliser mes langues à l'avenir.

A contrario, je pense que le pénal me confrontera à une réalité dont je pense avoir déjà conscience, cela équivaldrait à " foncer dans un mur "...

C'est tout de même crucial et compliqué ce choix au bout de 3 ans de droit et si jeune pour la moyenne...

Par **marianne76**, le **06/08/2015** à **13:21**

Bonjour

[citation]Et QUI va vous en empêcher ?

En tant qu'avocate, vous êtes maître (sic !) de faire graver ce que vous voulez sur la plaque de marbre apposée en bas de votre cabinet et de faire imprimer ce que bon vous semble sur votre carte de visite et vos papiers à en-tête.

Vous pouvez même mettre simplement : "Tagada75 - Avocat", point.

[/citation]

Pas du tout d'accord on ne peut pas mettre ce que l'on veut ni sur le papier à tête ni sur la plaque. Même si cela c'est beaucoup assoupli il y a des règles. Je vous renvoie à la décision du 12 juillet 2007 modifiant la loi du 1er dec 2007 concernant le règlement intérieur national des barreaux français et plus précisément l'article 10 qui indique ce que l'on peut mettre sur son papier à lettre.

Par ailleurs s'agissant d'une spécialisation il faut pour prétendre être spécialisé, obtenir un certificat de spécialisation (réforme de 2011). La spécialisation est désormais acquise par une pratique professionnelle continue d'une durée de quatre années et validée par un jury qui vérifie les compétences professionnelles dans la spécialité. Donc le fait d'avoir une spécialisation dans le cadre de ses études ne suffit absolument pas.

Par **Emillac**, le **06/08/2015** à **14:10**

Bonjour,

[citation] La spécialisation est désormais acquise par une pratique professionnelle continue d'une durée de quatre années et validée par un jury qui vérifie les compétences professionnelles dans la spécialité. [/citation]

Ah bon. Et QUI fait ça ?

On estime à un peu plus de 25 000 le nombre d'avocats, rien qu'en région parisienne et un peu plus de 60 000 pour la France entière. Et ils sont tous contrôlés [s]autoritairement[/s] au bout de quatre ans d'activité sur ce qu'ils marquent sur leur papier à en-tête ?

Le "jury" se réunit tous les combien ? Tous les jours ? Toutes les semaines ? Tous les mois ? Il y en a plusieurs (on peut supposer, au moins un par barreau) ?

Par **Herodote**, le **06/08/2015** à **14:32**

Bonjour,

Personnellement, je voulais simplement dire que l'on peut très bien plaider devant le tribunal correctionnel ou la Cour d'assises, même si on est spécialiste du travail. A l'inverse, on peut représenter quelqu'un devant les prud'hommes sans être spécialiste de droit du travail (pas besoin d'être avocat d'ailleurs).

Ce que je cherchais à dire, c'est que même si l'on se spécialise dans une matière, on peut toujours en pratiquer d'autres, si on est à son compte, c'est une question de choix. Si on rejoint un cabinet spécialisé, c'est une autre question.

Maintenant, c'est sûr qu'il y a beaucoup plus de débouchés en droit social qu'en droit pénal. Mais les M2 de droit social sont aussi généralement plus difficiles à intégrer que les M2 de droit pénal. Cela étant, le droit pénal prépare bien à pas mal de concours judiciaires (ENM, Police, Gendarmerie, PJJ, SPIP, DP, etc.).

Par **marianne76**, le **06/08/2015** à **15:27**

Bonjour

Emillac Je peux vous dire que si un avocat a un papier à en tête ou une plaque qui n'est pas conforme , il y aura très vite un confrère qui saisira le conseil de l'ordre croyez moi . C'est ainsi que j'ai vu à l'époque où j'exerçais un avocat qui avait eu le malheur à Paris de mettre sur sa plaque que le cabinet était au fond de la cour , il y a eu des sanctions du conseil de l'ordre, c'est vous dire . Donc pour vous répondre le jury est composé de 4 membres désignés par le président du conseil national des barreaux (Décret D. 27 nov. 1991, art. 91 modifié) .

Je suis par ailleurs surprise de ce que vous écrivez, en tant que juriste on est tout de même là pour respecter les textes.

A voir <http://www.textes.justice.gouv.fr/decrets-10181/decret-sur-le-vice-batonnier-et-les->

mentions-de-specialisation-23610.html

Herodote je suis entièrement d'accord avec vous même si l'on se spécialise dans une matière bien évidemment que l'on peut pratiquer les autres, d'ailleurs en province les avocats spécialisés ou non sont avant tout des généralistes , ils ne peuvent pas se permettre de ne faire qu'une matière ils n'en vivraient pas.

Je vous rejoins aussi sur votre réflexion sur le choix entre M2 social ou pénal .

Par **kimie**, le **24/11/2015** à **12:45**

bjr a tous.

je viens fraîchement d'avoir ma licence en droit des Affaires et j'ai également des difficultés à faire un choix de M1.. je sais que tout ce qui est écrit plus haut s'applique à moi aussi mais mon problème est que, à part le social et la fiscalité je ne connais pas d'autres débouchés en master.. je suis une fille et je pense que la rapidité de mes études serait un atout pour ma vie et mon âge. alors que me proposez vous. merci

Par **bulle**, le **24/11/2015** à **12:50**

Bonjour,

Nous n'avons rien à vous proposer, c'est à vous de cibler les matières que vous aimez et le domaine dans lequel vous voulez travailler. Ne jamais choisir une orientation en fonction des débouchés uniquement, si vous n'aimez pas la matière vous allez vite détester ce que vous faites!

Par **Emillac**, le **24/11/2015** à **13:02**

Bonjour,

[citation]alors que me proposez vous[/citation]

Un stage en orthographe, peut-être ?

[smile17]

Par **kimie**, le **24/11/2015** à **13:03**

ok.. mais comme je vous le disais je ne connais que le master social et fiscal.. alors moi ce que je veut c'est être plus pratique que théorique. je ne voudrais pas d'un master qui m'amène à ne regarder que dans une direction. j'aime être polyvalente. j'ai un faible pour tout ce qui est coté affaire du droit. alors je veut juste avoir une idée de tout ce qui peut souffrir à moi pour un master 1 afin que je puisse me retrouver spécifiquement dans mon choix... parce que vous convenez avec moi que je ne dirai pas tout cours de je fait du droit des affaires mais que je suis spécialisé en ..x.. tout ce qui tourne autour de la fiscalité me passionne donc aucune

raison de ne pas aimé.. je veut juste un champ vaste pour une meilleure spécialisation. Merci

Par **kimie**, le **24/11/2015** à **13:07**

merci Emilac

Par **Lexsail**, le **24/11/2015** à **14:12**

Bonjour,

Emiliac a pas tort pour le coup ça pique un peu les yeux là!

Bref si tu aimes la fiscalité et le droit des affaires (et non pas affaires du droit..) alors oriente toi vers un M1 droit des affaires. Le choix de tes td t'orienteront plus vers une spécialité (social, fiscal, droit des sociétés). Ta véritable spécialité vient principalement de ton M2 par la suite.

Après tout ce qui touche au droit des affaires peut amener à travailler en entreprise dans un service juridique et donc d'arriver rapidement sur le marché du travail. Certes on dit que l'on se spécialise dans une matière mais bon lors de ta formation (sauf erreur de ma part) aucun master ne fait uniquement de la fiscalité ou uniquement du droit des sociétés. Ces 3 matières sont étroitement liées et l'une est difficilement envisageable sans notion dans l'autre.

Enfin voilà pour moi le droit des affaires a cet avantage de t'ouvrir les portes du monde de l'entreprise et ce monde est relativement vaste! (juriste d'entreprise, banque, avocat, gestion de patrimoine, boîte de conseil..).

Bon après je prêche pour ma propre paroisse en disant ça ^^

Par **kimie**, le **03/12/2015** à **17:09**

bonjour.

Merci bcp lexail. Tu me rassure par ta réponse. Je voulais être sur que je ne me trompait pas dans mon choix et je pense que j'ai trouvé la réponse.

merci